

## COMMUNE DE ROQUETTES

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 9 FEVRIER 2017

Délibération n°2017-1-6

**OBJET :** Avis sur le projet Mobilités 2020 2025 2030 du Syndicat Mixte de Transport en Commun de l'agglomération toulousaine (SMTC/Tissé) valant révision du Plan de Déplacement Urbain (PDU).

Nombre de conseillers en exercice : 27.

Nombre de présents : 22.

Nombre de votants : 27.

L'an deux mille dix-sept, le neuf février à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en Mairie sous la présidence de M le Maire, Michel PEREZ.

ÉTAIENT PRÉSENTS (22) :

Michel PEREZ, Daniel VIRAZEL, Huguette PUGGIA, Floréal SARRALDE, Christine GAUBERT, Claude LAMARQUE, Albert SCHAEGIS, Régine ROUXEL-POUX, Thérèse LULIÉ-TUQUET, Josiane BALARD, Annie VIEU, Thierry PARIS, Ali MALKI, Laurence JOIGNEAUX, David SAUTREAU, Edeam SOUISSI, Laurence GUERRE, Magali WALKOWICZ, Mélanie RICAUD, Hubert SAINT-CLIVIER, Elisabeth DUPONT, Marc FAURÉ.

ÉTAIENT ABSENTS AVEC PROCURATION (5) :

Jean-Louis GARCIA à Michel PEREZ, Guillaume GRANIER à Thierry PARIS, Liliane GALY à Hubert SAINT-CLIVIER, Christine PASCAL à M FAURÉ, Jacky ROZMUS à E DUPONT.

ÉTAIENT ABSENTS SANS PROCURATION (0) : /

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Magali WALKOWICZ.

*Date de convocation du Conseil Municipal : 3 février 2017.*

*Date d'affichage de la convocation : 3 février 2017.*

*Date d'envoi au contrôle de légalité : 10 février 2017.*

*Date d'affichage du compte-rendu de la présente délibération : 10 février 2017.*

## Délibération n°2017-1-6

### **Avis sur le projet Mobilités 2020 2025 2030 du Syndicat Mixte de Transport en Commun de l'agglomération toulousaine (SMTC/Tisséo) valant révision du Plan de Déplacement Urbain (PDU).**

*Vu le courrier reçu du 30 novembre 2016 par lequel la commune a reçu notification par le SMTC du projet « Mobilités 2020 2025 2030 » valant révision du PDU, sur lequel nous avons la possibilité de donner notre avis dans un délai de 3 mois en tant que Personne Publique Associée (PPA) ; une enquête publique est prévue pour l'été 2017, avec une mise en oeuvre du projet début 2018.*

*Lors de sa réunion de Bureau Communautaire du 7 février 2016, le Muretain Agglo, compétent en matière de transport, a pris la délibération suivante, et a demandé aux communes de l'appuyer en reprenant elles aussi cet avis, qui doit être donné avant le 1<sup>er</sup> mars :*

*« Par délibération du 4 février 2015, le SMTC a initié le projet Mobilité 2020-2025-2030 valant révision du Plan de Déplacements urbains approuvé le 17 octobre 2012.*

*Cette révision a été lancée afin d'intégrer le projet politique de la nouvelle gouvernance du SMTC, axé essentiellement autour de la création de la 3<sup>ème</sup> ligne de métro, le projet TAE (Toulouse Aerospace Express), et la création de 10 lignes de bus Linéo. Les lignes Linéo viennent se substituer aux anciens projets de bus en site propre, notamment les projets Plaisance / Toulouse, et Portet / Oncopole.*

*Au cours du dernier trimestre 2015, le SMTC a engagé différentes phases de concertation au travers de commissions thématiques et de commission territoriales, au cours desquelles les différents territoires ainsi que les citoyens ont pu faire remonter différentes observations permettant d'abonder et enrichir le projet.*

*Ce travail de concertation qui s'est poursuivi en 2016 et doit se poursuivre en 2017, a permis de faire évoluer la construction du projet, et a permis d'y intégrer des besoins spécifiques à chacun des territoires.*

*A ce titre le Muretain Agglo s'inscrit très positivement dans la méthodologie employée.*

*Le projet a été arrêté par le SMTC lors du Conseil Syndical du 19 octobre 2016.*

*Les élus du Muretain se sont abstenus lors de ce vote, tout en précisant qu'il ne s'agissait pas d'une abstention d'opposition, mais plutôt d'une abstention constructive, plusieurs points importants restant à préciser ou à définir, notamment en ce qui concerne un développement équilibré des territoires en matière d'infrastructures performantes de transport, ainsi qu'en matière de capacité de financement d'un projet de PDU particulièrement ambitieux et coûteux.*

*Suite à l'arrêt officiel du projet, le SMTC a lancé la consultation des Personnes Publiques Associées (PPA), dont l'ensemble des communes.*

*Il est à noter que les EPCI sont également consultées pour avis alors même que le code des transports ne le prévoit pas expressément.*

*Les étapes à venir sont les suivantes :*

- Mise à l'enquête publique du Projet Mobilité à partir de septembre 2017
- Approbation et mise en oeuvre du projet mobilité à compter de 2018

*Pour mémoire, le projet Mobilités s'articule autour de trois thématiques :*

- 1) report modal : 20 actions  
à transport en commun et intermodalité : 13 actions  
à modes actifs et partage de l'espace public : 7 actions
- 2) cohérence urbanisme / mobilités : 8 actions
- 3) Organisations des réseaux routiers et stationnements : 11 actions

*Au regard des évolutions démographiques prévues sur le périmètre de l'agglomération toulousaine et du nombre de déplacements supplémentaires attendus d'ici 10 ans (+ 500 000 déplacements / jour, tous modes confondus), le projet mobilités a pour vocation de créer une infrastructure de transport capacitaire susceptible d'accompagner un report modal vers les transports en commun afin d'éviter la thrombose de l'aire urbaine, et d'accompagner cette infrastructure lourde (en l'occurrence la 3<sup>ème</sup> ligne de métro) par un réseau de bus performant, le développement des modes actifs (marche à pieds, vélo), ainsi que de l'écomobilité (auto partage, covoiturage ...).*

*Sur les motifs et les actions proposées le Muretain Agglo n'a pas de remarque particulière sur le constat effectué, son territoire étant grandement pénalisé lui-même par l'absence de transports urbains performants pour les liaisons avec Toulouse, notamment en heure de pointe du matin et du soir durant lesquelles les pendulaires domicile / travail et domicile / études, subissent au quotidien d'une part le manque d'offre en matière de transport en commun, et d'autre part la saturation des infrastructures routières existantes, support du réseau bus.*

***Au regard du projet proposé, le Muretain Agglo souhaite s'exprimer sur les points suivants :***

***à La nécessité impérative de renforcer la desserte du corridor « Muret / Roques / Portet / Toulouse », par le développement d'infrastructures routières performantes et adaptées permettant de garantir une desserte en transports en commun attractive et un temps de parcours garanti, notamment en rabattement sur réseau lourd de transport (ligne A et ligne B).***

*Les diverses instances de concertation mises en place lors de l'élaboration du projet ont permis de l'enrichir sur la nécessité de développer des lignes express, dont le fonctionnement est différent des lignes Linéo et des futures Optimo.*

*Elles ont vocation à permettre un rabattement rapide et performant vers les modes lourds de transport.*

*Le Muretain souligne que cette idée a bien été intégrée au projet mobilité, et demande que la mise ne œuvre de la ligne Express Muret / Toulouse (Basso-Cambo) puisse être prioritairement mise en œuvre à partir de 2020, dès lors que la première phase des 10 lignes Linéo aura été déployée.*

*Une première étude d'opportunité à laquelle le Conseil Départemental et le SMTC sont associés est en cours. Le Muretain Agglo demande que le travail engagé soit repris et valorisé pour engager dès 2017 une étude de faisabilité, ainsi qu'un programme d'opération, intégrant la pertinence de créer des parcs relais le long de cet axe.*

*à En matière de parcs relais à créer, à renforcer ou étendre, le Muretain demande un accompagnement fort du SMTC, en cohérence avec le développement du réseau bus*

*à S'agissant du déploiement des dix lignes Linéo, le Muretain Agglo considère que l'efficacité des transports en commun est directement liée au niveau de qualité des infrastructures routières, et demande que sur l'ensemble des projets de lignes structurantes, des espaces dédiés (couloirs bus ou sites propre) soient intégrés au projet partout où cela est possible, et notamment sur les lignes pénétrant dans Toulouse.*

*Le Muretain reste dans l'attente de la démonstration de l'efficacité en matière de temps de parcours des lignes Linéo, notamment celles sur voirie partagée avec le trafic automobile.*

*En ce qui concerne le Linéo 3 (Plaisance / Arènes), le Muretain a bien noté le projet de prolongement de la ligne, le terminus actuellement à Monestié devant être déporté vers l'ouest sur la future zone de la Geyre.*

*Le Muretain milite pour un prolongement plus ambitieux et demande que les études à venir intègrent une desserte de cette ligne jusqu'au bassin de vie de Saint-Lys / Fonsorbes, bassin représentant déjà aujourd'hui plus de 20 000 habitants pour ces 2 communes (sans prendre en compte tout le secteur allant jusqu'au Gers qui a intégré le Muretain Agglo depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, et donc le ressort territorial du SMTC).*

à Sans attendre 2020, le Muretain Agglo demande que l'ensemble de son périmètre élargi soit intégralement pris en compte en matière de mobilité, et notamment les 6 communes de l'ex CCRSA, ainsi que la commune de Lamasquière.

Ces 7 communes intégrant le ressort territorial du SMTC devront être prises en compte dans le cadre du déploiement de services de transport adaptés aux besoins de leur population, en prenant en compte leur spécificité plus rurale : Le Muretain souhaite que soit étudié la mise en œuvre d'un TAD zonal (type TAD 106) qui puisse connecter ces territoires au réseau structurant, en complément des politiques de covoiturage à développer et renforcer sur les secteurs les moins denses, en complément de l'offre de transport.

à Au cours des commissions thématiques et géographiques a émergé le besoin d'améliorer le rabattement du secteur Fonsorbes / Saint-Lys vers la gare de Colomiers, en cohérence avec la demande du SITPRT de prévoir une desserte performante de l'axe Val Tolosa / gare de Colomiers, tant au niveau des infrastructures que de l'offre de service.  
Cette demande sera d'autant plus pertinente à l'horizon de la mise en service de la 3<sup>ème</sup> ligne de métro, connectée à cette gare.

à Le projet mobilités indique que le Téléphérique Urbain Sud pourrait être prolongé vers Basso-Cambo.

Cette hypothèse ne doit en aucun cas exclure un projet global d'aménagement du boulevard Eisenhower dans le cadre de la ceinture sud.

Le Muretain étant exclusivement tributaire du bus pour aller vers Basso-Cambo ou au-delà vers la zone aéronautique, un aménagement « bus » du boulevard Eisenhower renforcera la performance de la ligne express depuis Muret, et évitera aux usagers une correspondance supplémentaire pour aller vers Basso-Cambo pour ceux qui privilégieront le réseau structurant.

à Le projet de ceinture sud qui fait partie intégrante des projets structurants du projet mobilités et présenté comme le « pendant sud » du projet TAE, est certes indispensable, mais pas suffisamment avancé techniquement (notamment sur la nature même des aménagements à déployer sur le tronçon Eisenhower en particulier) pour que le Muretain puisse donner un avis en toute connaissance de cause sur ce projet.

Le Muretain Agglo demande donc que des précisions techniques soient apportées concernant la ceinture sud, particulièrement sur la nature du type d'aménagements projetés.

à S'agissant des lignes 57 et 58, le Muretain demande que soit poursuivie la politique de résorption des points durs sur toute la longueur du circuit de ces lignes, dans l'esprit et la continuité des aménagements réalisés sur le RD 15 sur le secteur Cugnaux / Francazal.

à Dans le cadre de l'amélioration des liaisons transversales vers le secteur ouest, le Muretain Agglo demande le prolongement de la Voie du Canal Saint-Martory vers le secteur de Plaisance du Touch.

à Enfin, le Muretain Agglo s'interroge sur la capacité du SMTC à financer l'intégralité du projet mobilités, au regard du poids financier que va peser la 3<sup>ème</sup> ligne de métro.

**Les élus du territoire seront particulièrement vigilants à ce que des possibles arbitrages financiers ultérieurs ne se fassent pas au détriment des secteurs périphériques qui sont déjà les moins bien desservis.**

Par ailleurs le Muretain Agglo souhaite rappeler les principes de solidarité entre les territoires d'une même agglomération, entre ceux qui accueillent de la richesse au travers des entreprises et des industries, et ceux qui accueillent une grande part de la population qui contribue à cette richesse sur le territoire de la métropole.

Cette solidarité qui s'applique en matière de tarification et de fonctionnement général du réseau doit également prévaloir en matière d'investissement.

Le Muretain demande donc que des critères tels que la richesse des territoires, le poids démographique et le niveau de services des territoires soient pris en compte dans le calcul de l'évolution future de la contribution forfaitaire des EPCI, afin de ne pas aboutir à une insoutenabilité financière pour certains, qui remettrait en cause le déploiement du projet mobilité.

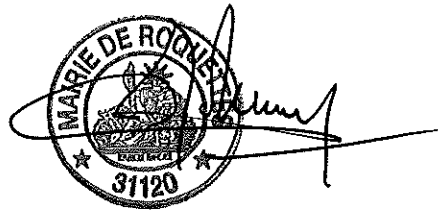
*Au regard de l'ensemble de ces remarques et dans l'attente de réponse sur leur prise en compte dans le projet mobilité, dans l'attente également d'un accord politique équilibré et équitable sur la question de l'évolution des contributions des EPCI, le Muretain Agglo émet un avis réservé sur le projet mobilités 2020-2025-2030. »*

**Après commentaires, débats et délibérations, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des suffrages exprimés :**

d'approuver la position et les arguments du Muretain Agglo, et d'émettre un avis réservé sur le projet « mobilité 2020 2025 2030 » du SMTC valant révision du Plan de Déplacement Urbain (PDU).

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an inscrits en début de délibération.  
Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Michel PEREZ.



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*